

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 1^{er} SEMESTRE 2024

Conseil Municipal du 27/02/2024

- Après avoir publié un avis de concertation dans la presse locale, le site internet et la page Facebook de la commune, mis à disposition du public le dossier de consultation concernant les propositions de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables du 12 au 23/02/2024 et qu'aucune observation n'a été formulée, le Conseil a décidé le classement des zones concernées.
- Il est décidé de déplacer le point d'apport volontaire installé près du point vert à proximité de l'atelier communal, rue des Forgerons. Il permettra d'installer une caméra pour surveiller les dépôts sauvages et sanctionner les contrevenants.
- Un point de situation de l'urbanisme a été présenté. 21 déclarations préalables de travaux et 6 permis de construire ont été instruits sur la période du 04/10/2023 au 21/02/2024.
- Le Conseil a acté la démission de M. Rodolphe CANDELA pour raisons personnelles. Mme Léane GRZYBOWSKI, conseillère municipale suppléante, a été installée dans ses nouvelles fonctions en remplacement de M. CANDELA. Mme GRZYBOWSKI a également été désignée membre de la Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires, de la commission Associations-Sports et Culture-Cadre de Vie, de la Commission Communication.
- 3 postes d'emplois saisonniers pour renforcer l'équipe des services techniques sont créés pour les mois de juin, juillet et août.

Conseil Municipal du 28/03/2024

- Le compte administratif 2023 a été présenté au Conseil. Il affiche un solde de clôture de 470 197,78 € en fonctionnement et de 262 975,28 € en investissement. Après déductions des restes à réaliser, le résultat global cumulé est de 630 353,06 €.
- Il est décidé de prévoir un programme de travaux pour l'entretien des chemins forestiers qui sera confié à l'ONF. L'enveloppe est fixée à 2 460 € pour l'année 2024.
- Les tarifs applicables en 2024 pour les concessions du cimetière restent inchangés.
- Les tarifs de locations de la salle polyvalente sont revus à la hausse en raison de l'explosion des coûts de l'énergie, gaz et électricité.
- La baisse encore constatée cette année de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, passant de 110 703 € en 2012 à 20 851 € en 2023 et une prévision de 18 222 € pour 2024 et le coût de l'énergie, a amené le Conseil à prendre la décision d'augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales. Ces taux n'avaient pas été augmentés depuis 2010 et il a été considéré qu'il était nécessaire de les revoir pour garder une situation financière saine pour les années à venir. Les taux fixés sont les suivants :

Taxes communales	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière bâti	23,81 %	25,00 %
Taxe foncière non bâti	49,49 %	51,96 %
Taxe d'habitation *	9,22 %	9,68 %

* : taxe d'habitation pour résidence secondaire, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et locaux vacants depuis plus de 2 ans.

Cette augmentation permettra une recette supplémentaire de l'ordre de 20 000 € avec un produit fiscal prévisionnel attendu de 428 484 €.

- Les conseillers ont voté les subventions à verser aux différentes associations qu'elles soient communales ou extérieures. Le montant de l'enveloppe allouée est fixé à 5 000 €.
- Il a été décidé de subventionner une sortie classe verte de l'école en septembre 2024. La somme allouée a été fixée à 60 € par enfant participant.
- Le budget primitif 2024 a été adopté. Il s'établit à l'équilibre à 1 364 685,97 € en fonctionnement et à 894 644,98 € en investissement.
- Le Conseil approuve le périmètre révisé de la zone tampon, conformément à la cartographie transmise à la suite des différents comités techniques, au regard des justifications relatives à la préservation de la VUE des « Fortifications de Vauban ».
- Il a été décidé de signer une convention avec la Société CITEO, chargée de la collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Alsace-Rhin-Brisach pour lutter contre les déchets abandonnés. Elle permettra de bénéficier de subvention chaque année.

Conseil Municipal du 04/06/2024

- Le Conseil décide de créer un point de revalorisation des petits déchets verts. Il doit permettre aux habitants de la commune de déposer leurs déchets verts issus de l'entretien des jardins et des espaces verts : tonte de pelouse, taille d'arbuste et de haie dont les branches ont un diamètre inférieur à 20 mm, feuilles et fleurs mortes. Les gros déchets verts tels branches et troncs, terre et tous autres matériaux ne seront pas acceptés. L'accès au point de valorisation des déchets sera uniquement réservé aux habitants de la commune et accessible le mercredi de 13h30 à 18h00 du 1^{er} mars au 30 novembre. Un numéro a été attribué à chaque habitation. Une carte numérotée est à retirer à la Mairie par celles et ceux souhaitant utiliser ce service. Il suffira de présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture gaz, électricité). Cette carte devra être présentée à chaque passage. 3 entrées sont autorisées par jour d'ouverture et le volume maximal à ne pas dépasser a été fixé à 3 m³. Une partie de ces déchets reviendra ensuite sur le site sous forme de paillage, compost, à la disposition de nos concitoyens.
- Les tarifs de location de la salle polyvalente ont été votés lors du dernier Conseil municipal (28/03/2024). Il y a lieu de préciser les 2 périodes concernées pour l'application des tarifs de location, à savoir la période « été » qui est fixée du 1^{er} mai au 30 septembre et la période « autres » qui est fixée du 1^{er} octobre au 30 avril.
- Un point de situation de l'urbanisme a été présenté. 19 déclarations préalables de travaux et 2 permis de construire ont été instruits sur la période du 22/02/2024 au 04/06/2024.
- En raison de l'absence prolongée d'une employée des Services Techniques, il a été décidé de créer un poste temporaire d'agent d'entretien à mi-temps pour une durée de 12 mois.